CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E73430** **VALABLE JUSQU'AU** **08/05/2027**

ÉDITÉ LE 11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 389 034 992 RCS

Siret : 389 034 992 00013

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5025994

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011180054304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011180054304

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/03/2026

Raison sociale : LE TEUFF CARRELAGES

PRAJOU MARIE
29190 LE CLOITRE-PLEYBEN

Téléphone : 02 98 26 68 04 **Fax :**

Portable : 06 18 14 16 08

Responsabilité légale :
LE TEUFF MANUEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : le-teuff-carrelage@wanadoo.fr

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 127 716 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6212	Revêtements textiles en lés	7	18/04/2024
6261	Chapes		18/04/2024
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	16	18/04/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 14:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.